

**LA
COUPE
SEINE - SAINT - DENIS
JEUNES**

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT
ET LA FEUILLE D'ENGAGEMENT**

DATE : SAMEDI 08 FÉVRIER 2020

LIEU : BOBIGNY

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : JEUDI 30 JANVIER 2020

RÈGLEMENT DE LA COUPE SEINE - SAINT - DENIS JEUNES

1. PRÉAMBULE :

Cette épreuve réservée aux **JEUNES GARÇONS et FILLES** est placée sous le patronage du Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis (3 ou 4 catégories).

2. ORGANISATION / ENGAGEMENTS :

- 2.1** Elle est ouverte à toutes les Associations ressortissant du Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine - Saint - Denis.
- 2.2** L'organisation des différents tableaux est assurée par le Comité Départemental de Tennis de Table.
- 2.3** Chaque épreuve ne sera organisée que si un **minimum de 4 équipes sont engagées**.
- 2.4** Les engagements accompagnés de leurs droits sont à adresser **au Siège du Comité Départemental de Tennis de Table (situé au 1 - 3 Rue de la Poterie à Saint-Denis) au plus tard à la date mentionnée sur le Calendrier Départemental**. Leur montant est déterminé par le Comité Directeur.
- 2.5** Chaque Association peut engager autant d'équipes qu'elle le désire, dans chaque tableau.

3. DÉROULEMENT - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES TABLEAUX :

3.1 QUALIFICATION DES JOUEURS :

3.1.1 Licenciation :

Tous les joueurs participant à la Coupe de Seine Saint Denis Jeunes doivent être licenciés FFTT au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Les conseillers non joueurs doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs fédéraux (voir ci-dessous).

Article II. 606.1 : Licenciation :

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention "certificat médical présenté" figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention "ni entraînement, ni compétition" figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606.2 : Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>

Accès à la base de données fédérales à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>

Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves Départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1^{ère} phase au cours de la 2^{ème} phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

- 3.1.2** Les joueurs étrangers et mutés sont admis dans les équipes sans limitation de nombre.

3.2 FORMULE DE LA COMPÉTITION :

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau, des poules de 3 ou 4 équipes pourront être organisées. Toutes les épreuves se disputent ensuite par un tableau à élimination directe.

Tableau consolante à élimination directe, si possible, et en fonction de temps.

3.3 NOMBRE DE JOUEURS PAR ÉQUIPE :

Tableaux classés	Nbre joueurs	Nbre mini.	Mutés autorisés	Nbre de filles autorisées	Joueurs autorisés
Jeunes Garçons et Filles	2 à 4	2	2 à 4	2 à 4	Toutes Séries

3.4 DÉROULEMENT DES RENCONTRES :

3.4.1 **Pour tous les tableaux, chaque partie gagnée vaut 1 point, ce qui donne un score total de : 3 points (2 simples et 1 double éventuel).**

3.4.2 Les parties ont lieu au meilleur des 5 manches.

3.4.3 Les parties d'une rencontre doivent être impérativement disputées dans l'ordre figurant sur la feuille de rencontre :
 mieux classé équipe A contre mieux classé équipe X ;
 moins bien classé équipe A contre moins bien classé équipe X ;
 double éventuel .

En cas d'égalité de points/classement entre deux joueurs(euses) d'une même équipe, le joueur (euse) placé en position mieux classé le restera pour toute la compétition.

3.4.4 **Les rencontres sont arrêtées à la victoire acquise, soit 2 points.**

3.5 DATE ET HEURE DES RENCONTRES :

3.5.1 La Coupe SSD Jeunes se dispute sur une seule journée dans la même salle.

3.5.2 Les rencontres se déroulent sur 1 table. En cas d'accord des 2 Capitaines et sous réserve de la disponibilité de 2 arbitres volontaires, les rencontres pourront se dérouler sur 2 tables.

Également, si le juge-arbitre le demande, les rencontres devront se dérouler sur 2 tables.

En cas de dédoublement des rencontres, le juge-arbitre peut faire appel à d'autres joueurs ou bénévoles licenciés pour arbitrer.

3.6 RETARD - FORFAIT :

3.6.1 Le forfait d'une équipe sera prononcé par le juge-arbitre 15 minutes après la fin du pointage.

3.6.2 Seul le juge-arbitre est habilité à appliquer le forfait.

3.7 BRÛLAGE :

Pour l'ensemble des tableaux, tout joueur ayant disputé une rencontre pour le compte d'une équipe de son Association, ne peut plus jouer dans aucune autre équipe de son Association.

4. PÉNALITÉS FINANCIÈRES :

Une Pénalité Financière de 15,00€ sera appliquée à toutes les équipes forfaits, qui n'auront pas prévenu de leurs absences 48h00 à l'avance.

Des Pénalités Financières relatives aux joueurs non qualifiés, etc... seront appliquées aux équipes fautives.

Le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur Départemental.

5. RÈGLEMENT PARTICULIER AUX TABLEAUX JEUNES :**5.1 Champ d'application de la Coupe SSD Jeunes Garçons et Filles :**

4 tableaux sont prévus :

- 1) **JUNIORS : MOINS DE 18 ANS,**
- 2) **CADETS : MOINS DE 15 ANS,**
- 3) **MINIMES : MOINS DE 13 ANS,**
- 4) **BENJAMINS : MOINS DE 11 ANS.**

Il est possible d'engager un(e) joueur(euse) par équipe dans la catégorie **immédiatement** supérieure. Dans ce cas, il ne pourra pas disputer une autre rencontre dans un autre tableau.

5.2 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Ouverte aux joueurs et joueuses de moins de 18 ans (Garçons et Filles).

Formule " *Coupe Davis* ", à savoir 2 joueurs, 2 joueuses ou une paire mixte par équipes.

Deux équipes d'une même Association ne se rencontreront pas :

- En poules si celles-ci sont organisées
- Lors des avant-tours et du premier tour s'il s'agit d'un tableau à élimination directe sans poule préalable.

Le tirage au sort, sera effectué sur place par le Juge Arbitre en charge de la compétition.

Si des poules sont organisées, les équipes classées aux 2 premières places accéderont au tableau.

Un tirage au sort intégral sera effectué **UNIQUEMENT** au 1^{er} tour de chaque tableau organisé.

(Rappel) : les avant-tours ne sont pas considérés comme un 1^{er} tour)

Pour les tours suivants, on utilisera un tableau à élimination direct jusqu'à la finale.

Les matchs pour la 3^{ème} place ne seront pas disputés.

5.3 La compétition ne sera organisée dans chaque catégorie, que, dans la mesure où les engagements seront en nombre suffisant pour assurer la constitution des tableaux, **avec au minimum 4 équipes par tableau.**

Dans le cas contraire, il y aura regroupement de 2 catégories contiguës. Cependant, les équipes d'une même catégorie devront se rencontrer afin de déterminer le classement de celle-ci.

5.4 Les Capitaines d'équipe devront faire pointer leurs joueurs 30 minutes avant le début de la compétition. ~~en présentant leur licence, et devront retirer la feuille de composition d'équipe à utiliser tout au long de la compétition.~~

5.5 Tout litige, faisant suite à un cas non prévu ci-dessus sera tranché par le juge-arbitre et/ou le délégué du CD et/ou par la Commission Sportive Départementale.

6. RÉCOMPENSES :

2 coupes récompenseront les 2 vainqueurs de chaque catégorie.

2 médailles récompenseront les 2 deuxièmes de chaque catégorie.

7. DISPOSITIONS DIVERSES :

7.1 Le Comité Départemental de Tennis de Table de Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent être rendus responsable des vols pouvant survenir au cours de la compétition.

7.2 Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux sportifs, notamment ceux non prévus au présent règlement.

7.3 Tous les joueur(euse)s sont susceptibles d'arbitrer des rencontres si le juge-arbitre leur demande sous peine de sanctions.

7.4 La tenue sportive règlementaire sera exigée (short, maillot et basket) et de couleur différente que la couleur des balles fournies (Butterfly 3*** blanche).

7.5 Cette épreuve est rattachée aux compétitions par équipes autre que le championnat de France par Équipes pour la réglementation des cartons disciplinaires.

7.6 Pour la réglementation du classement, le coefficient attribué est 0,50.

7.7 Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.

Date de la Dernière Modification : 08 / 01 / 2020



1-3, Rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis
 fftt.ssd@wanadoo.fr - 01 48 31 83 22
 www.cd93tt.fr -  Cd93tt

SAISON
 2019 / 2020

FEUILLE D'ENGAGEMENT
COUPE DE LA SEINE - SAINT - DENIS "JEUNES"

DATE : SAMEDI 08 FÉVRIER 2020

LIEU : BOBIGNY

ENGAGEMENTS À RETOURNER AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DU 93:

- Par courrier à : F.F.T.T. – CD 93 TT, 1 - 3 Rue de la Poterie, 93200 SAINT - DENIS
- Par @mail : fftt.ssd@wanadoo.fr

POUR LE JEUDI 30 JANVIER 2020 (Dernier Délai de Réception)

✂ -----

FEUILLE D'ENGAGEMENT COUPE DE LA SEINE - SAINT - DENIS "JEUNES"

ASSOCIATION (Nom + Numéro) :

<u>JEUNES</u> :	JUNIORS	: MOINS DE 18 ANS équipe(s) x 11,00 € =€
	CADETS	: MOINS DE 15 ANS équipe(s) x 11,00 € =€
	MINIMES	: MOINS DE 13 ANS équipe(s) x 11,00 € =€
	BENJAMINS	: MOINS DE 11 ANS équipe(s) x 11,00 € =€

Une facture vous sera adressée à la fin de chaque mois si nécessaire.

TOTAL€
 =====